



## Autorisation Du Travail Etudiants Algériens

Par **SKal**, le **03/04/2009** à **22:36**

Bonjour,

Je suis étudiante algérienne , et donne des cours particuliers une heure par semaine ,et l'organisme ne m'a jamais demander une autorisation de travail ( sachant que qu'ils ont eu mon titre de séjour et tout les diplômes), je voudrai savoir si je risque de perdre mon titre de séjour a cause de ça ou bien si c'est la faute de l'organisme.

Bien Cordialement,

SKal

Par **Algerina**, le **28/04/2009** à **21:47**

Bonjour, je suis doctorante algérienne. Je pense que c'est l'employeur qui est responsable mais je ne suis pas juriste. Par contre j'ai appris quelque chose d'intéressant pour les étudiants étrangers et qui n'ai pas dit au niveau administratif : c'est que les doctorants étrangers ont le droit de travailler à temps plein sans faire de changement de statut si le travail est en lien avec leur thèse.

En ce moment j'ai du mal à avoir une autorisation pour un mi-temps dans mon domaine alors que quand je demande une autorisation pour être serveuse je n'ai jamais de problème. Ce que je me demande moi c'est : est ce que c'est normal que je doive me justifier pour travailler dans un domaine lié à mes études?? Est ce que cela pose problème légalement que je sois une étudiante cadre au lieu d'une étudiante serveuse??

Par **ghilas**, le **04/05/2009** à **16:46**

etre sonctionez et vous allez devoir arretté de travaillez pendent une periode egale a la periode que vous avez travaillez sans autorisation de travaille.

Par **hamza**, le **19/05/2009** à **11:16**

bonjour, je suis algérien de l'est et je suis a la recherche plutôt de se marier avec une algérienne étudiante venu d'Algérie si tu as des connaissances merci de me tenir informer

Par **miouze**, le **26/10/2009** à **05:11**

ca ne se passe pas comme ca ,tu risque un retrait de carte de sejours si tu te fais chopper car tu as travailler sans autorisation